

Revalorisation des enseignants

Des mesures dérisoires en matière de rémunération Des mesures sans précédent contre le statut

Une délégation de la FNEC FP- FO, à laquelle participait un membre du secrétariat de la FGF FO, a été reçue au ministère, pour la 2^{ème} fois, le 19 novembre sur le dossier de la revalorisation des enseignants.

Pour les 760 000 personnels enseignants du primaire et du secondaire : rien

Selon le ministère il n'y aura ni revalorisation indiciaire, ni amélioration des taux de promotion à la hors-classe, ni amélioration du régime indemnitaire.

A Force Ouvrière qui demande des mesures immédiates permettant de débloquer les carrières pour permettre à chacun d'atteindre l'indice terminal de son corps, le ministère a répondu qu'il n'envisageait rien en 2010.

Environ la moitié des personnels enseignants du secondaire n'atteint pas la hors-classe et moins de 5 % des Professeurs des Ecoles y parvient.

Le ministre envisage toujours la mise en place d'un « 3^{ème} grade », fonctionnel et au mérite, qui serait un nouveau goulot d'étranglement.

Plutôt que la revalorisation de l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves), le ministère annonce la création d'indemnités de mission (référént handicap, tutorat,...), notamment en rapport avec le projet de réforme du lycée.

Mastérisation : mesures en trompe l'œil

L'entrée à l'indice 395 pour les Certifiés, Professeurs des Ecoles, CPE, PLP, PEPS et COP au lieu de l'indice 349 compense la suppression de l'actuelle année de stage à l'IUFM, en ajoutant 9 points d'indice (41,5 € mensuels bruts). Cette mesure ne coûtera rien, vu « l'économie » que représente la suppression de 18 202 emplois de stagiaires au budget 2010 !

Les gains indiciaires affichés se montent en pourcentage respectivement à 2,16 % au nouveau 2^{ème} échelon (1^{er} septembre 2011), 1,82 % au nouveau 3^{ème} échelon (1^{er} septembre 2013), et 0,85 % au nouveau 4^{ème} échelon... à l'horizon 2016. Et plus rien après.

On voit donc ce qu'il en est la revalorisation des salaires, un des arguments donnés en faveur de la mastérisation ! Les agrégés auraient pour indice de début de carrière l'indice 478, correspondant à l'actuel 3^{ème} échelon, et aucune revalorisation indiciaire ensuite.

Les conditions d'avancement seraient revues pour permettre une approche « qualitative », autrement dit au mérite, contre le principe « à travail égal, salaire égal ».

Le recrutement au master n'a pratiquement aucune influence sur l'échelonnement de la grille, si ce n'est son tassement. Les futurs enseignants, recrutés sur la base d'un diplôme à bac+5, se retrouveront avec un échelonnement identique à celui des fonctionnaires recrutés à bac+3 : il n'y a plus d'équivalence selon les diplômes.

La FNEC FP FO a souligné que ces propositions posaient un grave problème quant à l'unité de la grille indiciaire de la Fonction Publique.

De plus le développement de la part indemnitaire au détriment du traitement indiciaire crée une situation de grande inégalité entre les agents et entre les ministères. Les autres agents de catégorie A bénéficient en moyenne de 700 € d'indemnités mensuelles, alors que les enseignants du secondaire n'ont que 100 € avec l'ISOE et ceux du primaire 0 €.

La négociation séparée du reste de la Fonction publique a-t-elle pour but d'aboutir à une explosion totale de la grille ?

Pour la FNEC FP-FO, il faut en premier lieu en revenir à une politique fondée sur l'augmentation du point d'indice et des mesures immédiates d'amélioration des carrières dans le respect de la grille indiciaire et du statut pour permettre à tous d'atteindre l'indice terminal de leur corps.

La FNEC FP-FO sera à nouveau reçue sur ce dossier le 2 décembre.

Montreuil, le 24 novembre 2009